



MAIRIE D'ARTAS

Place du 8 mai 1945

38440 ARTAS

☎ 04 74 58 73 31

e-mail mairie@artas-mairie.fr



Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

S²LOW

ID : 038-213800154-20241025-D20241025_03-DE

Accueil Collectif de Minipotes

LES MINIPOTES
Restaurant Scolaire
240 Le Grand Chemin
38440 ARTAS

Tél. 04 74 56 20 29
Portable 06 23 59 53 28

Les Minipotes



REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

AVENANT N° 2

A compter du 1^{er} novembre 2024

Fonctionnement et Organisation

- Les inscriptions aux services périscolaires se font en pré-paiement. Les familles ayant un solde positif supérieur ou égal à 5€ en fin d'année scolaire, et dont les enfants ne seront plus scolarisés à l'école d'ARTAS à la prochaine rentrée, pourront faire une demande de remboursement en fournissant un relevé d'identité bancaire.

Les inscriptions aux Etudes Surveillées

- Les Etudes Surveillées fonctionnent les mardis et jeudis des périodes scolaires de 16h30 à 17h30 et sont ouvertes aux élèves à partir du CE1.

A compter du 1^{er} janvier 2025

Les inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi

- **Public :**

L'accueil de loisirs du mercredi reçoit les enfants du territoire de **4 ans révolus (qui ne font plus la sieste)** à 12 ans. Les enfants porteurs de handicap pourront être accueillis sur les sites. Une demande spécifique sera faite par la famille à la mairie pour que cet accueil puisse s'organiser. En cas d'impossibilité, une solution alternative sera recherchée.